

**Assemblée Générale Extraordinaire
des Ingénieurs de l'Agro
Mercredi 17 juin 2009**

MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION

L'Assemblée Générale de l'Association Les Ingénieurs de l'Agro est invitée à se prononcer sur deux modifications des statuts de l'association, proposées par son Conseil d'Administration.

Elles concernent :

1. La création du statut de membre solidaire

Sera ajouté à l'article 3 des statuts de l'Association, le paragraphe suivant :

" La qualité de membre solidaire est accordée aux conjoints de camarades décédés et à jour de leur cotisation au moment de leur décès. Ce titre confère aux personnes qui l'ont obtenu le droit de faire partie de l'assemblée générale sans être tenues de payer une cotisation."

2. L'ouverture de la qualité de membre de l'association aux titulaires de master délivrés par l'Ecole.

Sera ajouté à la liste des titres et diplômes délivrés par les Ecoles, le terme de "master".